

## GÉRIATRIE

### Arrêté ministériel du 19 mai 2006 portant nomination des membres de la Commission d'agrément de médecins spécialistes, porteurs du titre professionnel particulier de médecins spécialiste en gériatrie (Moniteur belge du 29.05.2006)

Article 1<sup>er</sup>. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression française de la commission d'agrément des médecins spécialistes en Gériatrie**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

CORNETTE Pascale, Wezembeek-Oppem;  
SWINE Christian, Bruxelles;  
**DE BREUCKER Sandra, Braine-le-Château;**  
PEPERSACK Thierry, Uccle;  
COENEN Anne, Seraing;  
PETERMANS Jean, Fexhe-le-Haut-Clocher.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

LESAGE Véronique, Nivelles;  
VAN NES Marie-Claire, Kessel-Lo;  
BEYER Ingo, Bruxelles;  
LEMAIRE Pierre, Namur;  
CLAEYS Christian, Braine-l'Alleud;  
BERG Nikolai, Liège.

**Nomination d'un membre - Par arrêté ministériel du 2 mars 2011, le docteur De De Breucker Sandra, de Braine-Le-Château, titulaire du grade académique de médecin et agréée comme médecin spécialiste, est nommée membre de la chambre d'expression française de la commission d'agrément des médecins spécialistes en gériatrie sur la proposition de l'Université libre de Bruxelles, en remplacement du docteur Odette Van Achter, dont elle achèvera le mandat. (Moniteur belge du 16.03.2011)**

Art. 2. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrément des médecins spécialistes en Gériatrie**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

MOEREMANS Marie-Helene, Edegem;  
VANDEWOUDE Maurits, Berchem;  
PELEMANS Walter, Kessel-Lo;  
JOOSTEN Etienne, Herent;  
VAN DEN NOORTGATE Nele, Gent;  
MICHIELSEN Walter, Destelbergen;  
LAMBERT Margareta, Grimbergen ;  
METS Tony, Meise.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

VANDENBROUCKE Michel, Mechelen;  
SCHILDERMANS Ferdinand, Keerbergen;  
DANIELS Hugo, Genk;  
JOOSEN Henk, Sint-Truiden;  
GABRIEL Geert, Ichtegem;  
DEMEYER Danny, Ieper;

VAN HEUVERSWYN Antoine, Wetteren;  
BAEYENS Jean-Pierre, Oostende.

Art. 3. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 31 mai 2006.  
Bruxelles, le 19 mai 2006.  
R. DEMOTTE